



CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020**



MAIRIE DE FUMEL
Secrétariat Général

Fumel, le 22 janvier 2020

Affaire suivie par
M-C. CRAYSSAC

Madame, Monsieur,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer à la **réunion du Conseil Municipal de Fumel** qui aura lieu le :

**Jeudi 20 février 2020 à 19 heures 15
dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie**

Vous voudrez bien trouver, à titre de notification :

- 1) Ordre du jour et note de synthèse sur les questions à traiter lors de la séance du 20 février 2020.**
- 2) Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 décembre 2019.**

Je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur,** l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Signé : Jean-Louis COSTES

Ensemble des membres du Conseil Municipal



MAIRIE DE FUMEL - Place du Château 47501 FUMEL Cédex
Tél. : 05.53.49.59.70 – Email : accueil@mairiefumel.fr

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 9
- . Nombre de Conseillers Présents : 20
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 22

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 20 FÉVRIER 2020

- - - - -

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Monsieur **Michel MARSAND**,
Monsieur **Francis ARANDA**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 11
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 20

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guytaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Monsieur **Jean-Louis COSTES**,
Madame **Odette LANGLADE**,
Madame **Josiane STARCK**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : **11**
- . Nombre de Conseillers Présents : **18**
- . Nombre de pouvoirs : **1**
- . Suffrages Exprimés : **19**

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyline MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Monsieur **Jean-Pierre MOULY**,
Monsieur **Francis ARANDA**,
Monsieur **Michel BAYLE**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 12
- . Nombre de Conseillers Présents : 17
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 19

COMMUNE DE FUMEL
- - - - -
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
SÉANCE DU
JEUDI 20 FÉVRIER 2020
- - - - -

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guytaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Madame **Sandrine GÉRARD**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 10
- . Nombre de Conseillers Présents : 19
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 21

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Madame **Marie-Guyline MATIAS**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 10
- . Nombre de Conseillers Présents : 19
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 21

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Madame **Chantal BREL**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVITACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Monsieur **Francis ARANDA**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 10
- . Nombre de Conseillers Présents : 19
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 21

COMMUNE DE FUMEL

- - - - -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 20 FÉVRIER 2020

L'An Deux Mil Vingt, vingt février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Louise TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Marie-Guyllaine MATIAS**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme CONDUCHÉ**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Monsieur **Michel BAYLE**, Madame **Ida HIDALGO**, Monsieur **Rémy DELMOULY**, Madame **Brigitte BAYLE**, Monsieur **Gilles DAUBAS**, Madame **Marie-Hélène BORSATO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Odette LANGLADE**,
Pouvoir Jean-Louis COSTES,
Madame **Jacqueline DEBORD**,
Pouvoir Marie-Hélène BORSATO,

ABSENTS :

Monsieur **David BIGOT**,
Madame **Phillie GOLLERET**,
Monsieur **Adrien BONAVIDACOLA**,
Madame **Maëlle DALCHÉ**,
Monsieur **Reynald MERLETTE**,
Madame **Sandrine FREYNE**,
Monsieur **Fernando NOVAIS**,
Madame **Chantal BREL**,
Monsieur **Michel MARSAND**,

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance.

- . Nombre de Conseillers en exercice : **29**
- . Nombre de Conseillers absents : 11
- . Nombre de Conseillers Présents : 18
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 20



MAIRIE DE FUMEL

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU

JEUDI 20 FÉVRIER 2020



MAIRIE DE FUMEL

* * * * *

Téléphone : 05.53.49.59.69

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020 ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance du **06 décembre 2019**.

I. AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2) Commune - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières au titre de 2019.
- 3) Débat d'Orientation Budgétaire 2020 (DOB).
- 4) Subventions aux associations au titre de 2020.
- 5) Réactualisation du fonds de concours au Sdee47 versé par la commune de Fumel – dissimulation des réseaux électrification basse tension, avenue de l'Usine.
- 6) Fonds de concours d'investissement attribué au Sdee47 – Mise en valeur du château d'eau.

II. URBANISME

- 7) Adressage - Adhésion à un groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de plaques et de panneaux de rue, de leurs supports et de numéros d'immeuble.
- 8) Transfert en pleine propriété à titre gratuit au Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

III. PERSONNEL

- 9) Recrutement d'agents recenseurs (vacataires).

QUESTIONS DIVERSES

1/2020. OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2019.

En ouvrant la séance, **Monsieur le Maire** invite l'assemblée à approuver le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du **06 décembre 2019**.

**Après avoir entendu cet exposé
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 06 décembre 2019 ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 18 voix pour et 4 abstentions (Mesdames Brigitte BAYLE et Marie-Hélène BORSATO, qui a le pouvoir de Madame Jacqueline DEBORD, et Monsieur Gilles DAUBAS).**

I. AFFAIRES FINANCIÈRES

2/2020. OBJET : COMMUNE - BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2019.

Monsieur COSTES expose que l'article 11 de la loi du **08 février 1995** prévoit que les Collectivités Territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Collectivité ou de l'Etablissement public.

Il indique que pour les Communes, ce bilan porte sur les acquisitions et cession effectuées par la Collectivité elle-même ou par toute personne publique ou privée agissant sur le territoire de cette collectivité dans le cadre d'une convention conclue avec elle.

Il donne le détail des cessions immobilières 2019 et des acquisitions immobilières 2019 rappelées dans les états annexés à la présente délibération.

Il invite l'assemblée à porter une appréciation sur la politique immobilière suivie en 2019 après en avoir rappelé les grandes orientations.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la politique immobilière suivie par la Commune en 2019 conformément aux états des acquisitions et des cessions 2019 joints en annexe.**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

COMMUNE DE FUMEL

ÉTAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2019

Désignation du bien (Terrains, Immeubles, Droits Réels)	Localisation	Références Cadastrales	Origine de Propriété Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	MONTANT
Parcelles (délibération en date du 26/10/2018)	Avenue de l'Usine et Impasse des Lions	AD443(3a29ca) AD445(3a07ca) AD447(9a65ca) AD448(5a20ca) AE461(10a68ca)	Commune de Fumel	Fumel-Vallée du Lot	Paiement au comptant	10,00 €
Parcelle (délibération en date du 26/10/2018)	Lieudit Mestrejean	ZC1314(99ca)	Commune de Fumel	SCI Centre de Ressourcement et de Bien Etre	Paiement au comptant	1.654,29 €

**Le Maire,
Signé : J.L. COSTES**

COMMUNE DE FUMEL

ÉTAT DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU TITRE DE 2019

Désignation du bien (Terrains, Immeubles, Droits Réels)	Localisation	Références Cadastrales	Origine de Propriété Identité du Cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	MONTANT
Parcelle (Délibération du 05/04/2019)	Lieudit «Tuc de la Boule Rouge »	ZB16(41a)	Commune de Fumel	M. ROUSSILLES Jean Guy	Paiement au comptant	500,00 €
Parcelle (Délibération du 05/04/2019)	Lieudit «Lastéoulières »	ZC307 (2ha65a30ca)	Commune de Fumel	M. GILES Noël	Paiement au comptant	1.400,00 €
Parcelle (Délibération du 26/10/2018)	11, Avenue Pelletan	AL5(19a10ca)	Commune de Fumel	UDAF 47	Paiement au comptant	10,00 €
Parcelles (Délibération du 11/03/2016)	Condat	AL 1(6a10ca) AL 2(6a45ca) AL 3(7a70ca) AL 4(1a60ca)	Commune de Fumel	Association des chasseurs fuméolois de grand gibier	Paiement au comptant	10,00 €

**Le Maire,
Signé : J.L. COSTES**

3/2020. OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020 (DOB).

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe (portant nouvelle organisation territoriale de la République) du **07 août 2015** créée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

Cet article 107 de la loi NOTRe a modifié notamment les articles L2312-1, L3212-1 et 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la forme et au contenu du DOB. Désormais, celui-ci devra entre-autre prévoir la structure de la gestion de la dette et les engagements pluriannuels s'ils existent. Il devra être transmis au représentant de l'Etat et au Président de Fumel-Vallée du Lot.

Il donne lecture des principales données contenues dans le rapport joint en annexe de la note de synthèse.

Il invite l'Assemblée à ouvrir ce débat à la lumière des éléments d'information dont il donne le détail.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal

- 1. prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 a bien eu lieu au vu des éléments d'information présentés et joints en annexe de la présente délibération ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

4/2020. OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901** ainsi qu'aux établissements scolaires.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque structure au titre de l'exercice **2020**.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal,

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2020
Association des donateurs de sang bénévoles	Réunir des donateurs de sang bénévoles	170,00
Association de pêche et Pisciculture	Assurer la satisfaction de tous les pêcheurs et continuer notre programme de sensibilisation à la pêche.	300,00

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2020
Club de la TUKO	Organiser des loisirs et améliorer les conditions de vie des personnes âgées de l'Hôpital	200,00
Amicale du Personnel de l'Hôpital Rural de FUMEL	Favoriser les liens entre les employés de l'Hôpital Rural et apporter des aides de différentes natures	200,00
Moto Club Fumel Libos	Organisation du championnat de France et du championnat d'Aquitaine	900,00
ANACR Fumel/Libos	Aider et assister les anciens combattants à défendre leurs intérêts	200,00
Comité Cantonal des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	Entretenir les liens noués entre les anciens mobilisés en Algérie Maroc et Tunisie.	100,00
Amicale des Anciens Marins	Conserver les liens noués entre les anciens marins	50,00
Association du Chenil Départemental de Lot-et-Garonne	Fonctionnement de la fourrière	6.525,90
Union Compagnonnique	Participer aux charges de fonctionnement	1.400,00
La Boule Fuméloise	Organisation du concours de pétanque Ville de Fumel	1.100,00
Football Club	Subvention équilibre	4.000,00
Basket Cuzorn/Fumel	Participer au financement des animateurs Labellisation école mini-basket	2.100,00 900,00
Ecole Saint Marie Monsempron-Libos	Participation aux charges de fonctionnement (33 € x 13 enfants)	429,00
Amicale des pompiers de Fumel	Conserver les liens noués avec les pompiers	400,00
Fédération Nationale André MAGINOT de Cuzorn Fumel	Participer au fonctionnement	50,00
CODELIAPP	Collectif de coordination pour la Défense de la Ligne SNCF Agen Périgueux Paris	100,00
UFFACG Fumel – Médailleurs Militaires et Anciens Combattants	Subvention équilibre	50,00
Asso. sportive du collège de Fumel	Subvention équilibre	350,00
Boxing Club	Subvention – participer au financement d'un éducateur sportif	4.000,00
Club Canin Fumélois	Subvention équilibre	250,00
1303 Section société nationale des médaillés militaires Fumel – Tournon	Subvention équilibre	50,00
Association Jumelage Burghausen	Subvention équilibre	500,00
Association Syllabe	Subvention équilibre	1.500,00

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	PROPOSITION BP 2020
Association Loisirs Vacances	Subvention équilibre	700,00
Comité des Fêtes	Organiser les fêtes et manifestations dans le Fumélois : subvention équilibre	8.000,00
Association PEEP	Subvention équilibre	700,00
After Before	Subvention exceptionnelle : sécurisation et son	15.000,00
Amicale de l'école Jean Jaurès	Participation au financement d'un voyage (50 € x 47 élèves)	2.350,00
Association Franco-Portugaise	Subvention exceptionnelle – Travaux d'isolation et cuisine	1.500,00
Tennis Club Fumélois	Prise en charge directe des travaux demandés à la Mairie. Pas de subvention.	0

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901.**

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020.**

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
USVL 47	Pratique du Rugby : subv. Equilibre	14.000,00

2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;

3. constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité, Messieurs Michel MARSAND et Francis ARANDA ayant quitté la salle.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Les Amis de Bonaguil	Equilibre	5.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour à l'unanimité, Madame Josiane STARCK et Monsieur Jean-Louis COSTES, qui a le pouvoir de Madame Odette LANGLADE, ayant quitté la salle.**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Amicale du Personnel Communal	Favoriser les liens entre les employés et leur apporter des aides de différentes natures : Subvention Equilibre.	9.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune.**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 19 voix pour à l'unanimité, Messieurs Jean-Pierre MOULY, Francis ARANDA et Michel BAYLE ayant quitté la salle.**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association Autonome Parents d'Elèves Fumélois.	Subvention équilibre et participation. Animations diverses (carnaval, Noël des enfants...)	1.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité, Madame Sandrine GÉRARD ayant quitté la salle.**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Ludothèque Fuméloise	Contribuer au fonctionnement : subvention équilibre.	15.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité, Madame Marie-Guyllaine MATIAS ayant quitté la salle.**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association Cultures et Quartiers	Atelier alphabétisation intégration citoyenneté : Subvention équilibre.	2.500,00
	Aide aux devoirs.	3.000,00

- 2. précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;**

- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour à l'unanimité, Monsieur Francis ARANDA ayant quitté la salle.**

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE 2020.

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles instructions Préfectorales et propose de fixer la liste des subventions devant être versées aux **Associations relevant de la Loi 1901**.

Il invite l'Assemblée à adopter les sommes devant permettre d'assurer l'équilibre financier prévisionnel de chaque association au titre de l'exercice **2020**.

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal,**

- 1. fixe ainsi qu'il suit la liste des Subventions devant être versées au titre de 2020 :**

BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
Association des Médiévales	Organiser des spectacles Médiévaux : Subvention Equilibre.	4.000,00
	20 ^{ième} anniversaire – complément subvention.	1.000,00

2. **précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Article 6574 du Budget Primitif 2020 de la Commune ;**
3. **constate que la présente délibération a été adoptée par 20 voix pour à l'unanimité, Madame Chantal BREL et Monsieur Michel MARSAND ayant quitté la salle.**

5/2020. OBJET : RÉACTUALISATION DU FONDS DE CONCOURS AU SDEE47 VERSÉ PAR LA COMMUNE DE FUMEL - DISSIMULATION DES RÉSEAUX ELECTRIFICATION BASSE TENSION, AVENUE DE L'USINE.

Madame TALET rappelle que, dans le cadre du projet de requalification de l'avenue de l'Usine, le Conseil Municipal a en séance du **15 décembre 2017** voté l'attribution d'un fonds de concours au Sdee47 d'un montant prévisionnel estimé à **194.017,43 €** au titre de la dissimulation des réseaux électriques basse tension pour un montant estimé de travaux à **485.043,57 € H.T.**

Elle informe que ces travaux sont à ce jour effectués que le montant définitif des travaux s'élève à **487.705,07 € H.T.** pour une participation de la collectivité arrêtée à **195.082,03 €**. Cette légère augmentation résulte de la réactualisation tarifaire opérée entre la signature du marché et sa date de réalisation.

Madame TALET propose aux membres de l'Assemblée de délibérer sur l'attribution de ce nouveau fonds de concours au Sdee47.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal**

1. **approuve le versement d'un fonds de concours au Sdee47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'électrification situés avenue de l'Usine à hauteur de 40 % du coût global réel Hors Taxe de l'opération pour un montant de 195.082,03 € ;**
2. **précise que la présente délibération modifie le montant du fonds de concours fixé par délibération du 15 décembre 2017 ;**
3. **donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document lié à cette affaire ;**
4. **constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

6/2020. OBJET : FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT ATTRIBUÉ AU SDEE47 – MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU D'EAU.

Madame TALET rappelle que la ville de Fumel a engagé un projet de requalification de l'avenue de l'Usine avec une stratégie de mise en lumière des lieux et du patrimoine industriel et paysager.

Elle précise qu'en séance du **14 décembre 2018**, les membres de l'Assemblée Délibérante ont approuvé la mise en place d'une convention tripartite au titre de la mise en lumière du château d'eau entre Fumel Energie, le Sdee47 et la commune de Fumel.

Elle informe, qu'après des essais techniques sur site avec le concepteur lumière, le Sdee47 et la commune de Fumel, le montant prévisionnel de ladite opération est fixé à **111.044,50 €** H.T. de travaux. La contribution de la Commune sur ce projet sera de 75 % dudit montant H.T. soit **83.283,38 €**.

Madame TALET rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune a transféré au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee47), la compétence Eclairage Public.

Selon les nouveaux statuts du Sdee47, cette compétence consiste en :

- la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations et réseaux d'éclairage public des voiries et espaces publics : extensions, renouvellement, rénovation, mise en conformité et améliorations diverses ;
- la maîtrise d'ouvrage des illuminations des bâtiments publics, des monuments et sites exceptionnels ;
- l'exercice des responsabilités d'exploitant de réseau, et, en particulier, exploitation et maintenance préventive et curative de l'ensemble des installations ;
- la passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution et de fourniture d'énergie nécessaire au fonctionnement des installations ;
- généralement, la passation de tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

En contrepartie de l'exercice de la compétence par le Sdee47, la commune lui verse des contributions distinctes pour :

- l'exploitation et la maintenance des installations,
- la consommation d'énergie,
- chaque opération d'investissement (réalisée selon l'expression préalable de ses besoins et de son accord par la Commune).

Or, ces contributions doivent être imputées par la commune en section de fonctionnement, même pour les opérations de travaux.

L'article L5212-26 du CGCT dispose, qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 (syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Comité Syndical et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts (75 %) du coût hors taxes de l'opération concernée.

Le Sdee47 accepte désormais des communes un financement des opérations d'investissement par fonds de concours dans des conditions précises :

- pour les travaux d'éclairage publics (hors programmes spécifiques) dont le montant est strictement supérieur à 2.000,00 € TTC, par les communes lui reversant la taxe sur la consommation finale d'électricité ;
- pour le programme « rénovation des luminaires énergivores », par toute commune pour des travaux dont le montant est strictement supérieur à 2.000,00 € TTC ;
- le montant du fonds de concours de la commune doit être égal au montant de la contribution normalement due au Sdee47 dans le cadre de chaque opération (celle-ci ne sera pas appelée auprès de la commune).

La contribution de la commune, fixée par délibération du Comité Syndical du Sdee47, s'élève à ce jour à 75 % du montant H.T. total des travaux d'éclairage public standard ou de rénovation de luminaires énergivores.

La commune souhaite que le Sdee47 réalise des travaux d'éclairage public pour la mise en valeur du château d'eau situé le long de l'avenue de l'Usine.

Le financement prévisionnel des travaux, dont le montant est estimé à **111.044,50 € H.T.**, est le suivant :

- **contribution de la commune : 83.283,38 euros**
- **prise en charge par le Sdee47 : sole de l'opération**

Madame TALET propose que la commune verse au Sdee47 un fonds de concours de 75 % du montant réel H.T. des travaux, dans la limite de **83.283,38 euros**, au lieu d'opter pour le versement de la contribution normalement due.

Bien que dérogatoire aux principes de spécialité et d'exclusivité, le fonds de concours présente l'avantage pour la commune d'être directement imputé en section d'investissement.

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après avoir entendu cet exposé,
le Conseil Municipal**

- 1. approuve le versement d'un fonds de concours au Sdee47 dans le cadre de la réalisation des travaux d'éclairage public du château d'eau sis à Fumel avenue de l'Usine, à hauteur de 75 % du montant H.T. réel des travaux et plafonné à 83.283,38 euros ;**
- 2. précise que ce financement est subordonné à l'accord concordant du Comité Syndical su Sdee47 ;**
- 3. précise que, dans ce cas exclusivement, la contribution correspondante due au Sdee47 au titre de cette opération est nulle, et que le Sdee47 ne percevra pas de subvention dans le cadre de l'opération ;**
- 4. donne mandat à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents liés à cette affaire ;**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

II. URBANISME

7/2020. OBJET : ADRESSAGE - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LA FOURNITURE ET/OU LA POSE DE PLAQUES ET DE PANNEAUX DE RUE, DE LEURS SUPPORTS ET DE NUMÉROS D'IMMEUBLE.

Monsieur MOULY rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de la commune dans la normalisation des adresses des administrés. Il précise que ce dossier dit « adressage » s'accompagnera d'une mise en place sur le terrain des différents panneaux de dénomination des voies, rues et chemins, ainsi que la numérotation de chaque habitation.

Il rappelle aux membres de l'Assemblée que, dans un souci d'économie d'échelle et de performance technique, la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot envisage un groupement de commandes. L'objet de ce groupement est de permettre d'améliorer l'efficacité technique et économique de ces achats en matière d'adressage.

Il serait ouvert aux personnes morales suivantes :

- les Communes du territoire de la Communauté Fumel Vallée du Lot.

La Communauté de commune Fumel-Vallée du Lot, sera le coordonnateur du groupement.

A ce titre, une convention doit être signée entre le coordonnateur et la Commune. Cette convention rappellera l'utilité de ce groupement de commandes qui a pour vocation de mutualiser les besoins afin d'obtenir du prestataire retenu une proposition plus qualitative tout en favorisant les économies d'échelles. La Communauté de communes Fumel-Vallée du lot, qui est désignée comme coordonnateur, assure la qualité de pouvoir adjudicateur soumis à la réglementation des marchés publics, elle se charge de monter, signer et notifier le marché, l'autorité compétente, en l'occurrence la Commune, étant responsable de la bonne exécution de son marché.

Monsieur MOULY rappelle aux membres de l'Assemblée qu'un accord cadre à bons de commandes en procédure formalisée est organisé selon des règles très strictes et que le montant estimatif du marché étant égal ou supérieur à 221.000,00 €/HT, la convocation d'une Commission d'Appels d'Offres spécifique est requise.

Il est proposé que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres soit celle du coordonnateur. En revanche, son Président désignera 5 représentants élus, parmi les Communes participant au groupement, qui assisteront à titre consultatif, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.2123-1 ; l'article 2125-1 et les articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique en date du 01/04/19 ;

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix dans le cadre de la commande publique ;

Considérant que la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot sera le coordonnateur du groupement ;

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres ;

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve l'adhésion de la commune de FUMEL au groupement de commandes concernant la fourniture et/ou la pose de plaques et de panneaux de rue, de leurs supports et de numéros d'immeuble ;**
- 2. donne mandat à Monsieur MOULY pour signer la convention constitutive du groupement ci-jointe et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;**
- 3. approuve que la Communauté Fumel-Vallée du Lot, soit coordonnateur du groupement et avance notamment les frais liés aux procédures de marchés ou d'accords-cadres ;**
- 4. approuve que la Commission d'Appel d'offres du groupement soit celle de la Communauté de commune Fumel-Vallée du Lot.**
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

8/2020. OBJET : TRANSFERT EN PLEINE PROPRIÉTÉ À TITRE GRATUIT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOT-ET-GARONNE ET AU CONSEIL RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE.

Monsieur COSTES informe les membres de l'assemblée que la cité scolaire rassemblant le collège Jean Monnet et les lycées Benoit D'Azy et Marguerite Filhol figure sur le même terrain que le centre d'accueil municipal ; terrain identifié par la parcelle cadastrale ZD 1892.

Il explique que, dans un souci de transparence sur les compétences exercées mais aussi d'entretien et d'imposition, il est nécessaire de diviser foncièrement la parcelle afin que chaque entité compétente puisse être propriétaire du terrain affecté à l'usage de sa compétence.

Par conséquent, il est opportun de céder le terrain sur lequel se trouve le collège au Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, les lycées au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et de conserver le Centre d'Accueil Municipal sur un terrain proprement communal.

Pour cela, il explique qu'un rendez-vous avec les représentants de chaque entité ainsi qu'avec M. BRIGNOL, géomètre expert, a eu lieu le **10 octobre 2019**. A la suite de cette rencontre et avec le consentement de tous, un plan de division ainsi qu'un document d'arpentage ont été générés.

Ces documents visent à diviser la parcelle d'origine cadastrée ZD 1892 en quatre nouveaux numéros :

- Un destiné au Département de Lot-et-Garonne (collège)
- Un destiné à la Région Nouvelle-Aquitaine (Lycées)
- Deux conservés par la Commune de Fumel (CAM et rue des Droits de l'Homme)

Il précise que la parcelle affectée à la rue des Droits de l'Homme, après numérotation par le service du cadastre, devra être intégrée au domaine public communal.

Il propose de transférer la domanialité aux entités correspondantes. Il précise, qu'en application des dispositions de la loi n°2004-809 du **13 août 2004** relative aux libertés et aux responsabilités locales portant modification des articles L213-3 et L214-7 du code de l'éducation, les biens immobiliers des collèges et lycées appartenant à une commune peuvent être transférés en pleine propriété au département et à la région, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur le transfert en pleine propriété des parcelles indiquées sur le plan joint à la présente, au bénéfice du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et au Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la division de la parcelle cadastrée ZD 1892 en 4 nouvelles parcelles affectées à l'usage de chaque compétence comme prévu dans le plan de division joint ;**
- 2. approuve le transfert en pleine propriété à titre gratuit aux entités concernées : Conseil Départemental de Lot-et-Garonne (15.386 m² environ) et Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (22.460 m² environ) ;**
- 3. autorise le Maire à signer tout document relatif à ces transferts de domanialité ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**

III. PERSONNEL

9/2020. OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS.

Monsieur le Maire expose qu'en séance du Conseil Municipal du **26 juillet 2019**, les membres de l'Assemblée Délibérante l'ont autorisé à nommer par arrêté les agents recenseurs au titre du recensement 2020.

Il précise que, suite à des problèmes de santé, des agents communaux initialement prévus pour les opérations du recensement ont dû être remplacés par trois vacataires.

Il rappelle que l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière destinée à rémunérer en partie les personnels affectés au recensement des logements et habitants (9.569,00 € au titre de 2020).

Il propose de fixer la rémunération brute desdits agents recenseurs sur la base d'un **forfait de 50,00 € par demi-journée** d'opération de recensement.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. autorise le recrutement des trois vacataires en sus des huit agents communaux nommés par arrêté du Maire pour l'opération de recensement de la population du 16 janvier au 15 février 2020 ;**
- 2. fixe la rémunération brute établie sur la base d'un forfait de 50,00 € par demi-journée d'opération de recensement ;**
- 3. précise que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020 ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.**
